

MODALITES PRATIQUES :

- 1 Compléter les tableaux ci-dessous « Enfant » et « Responsable de l'enfant »
- 2 Déterminer le montant de votre tarif journalier de base en indiquant le montant de votre **quotient familial***.
 * Le quotient familial est calculé en divisant le « revenu brut global » par le « nombre de parts » sur l'avis d'imposition
- 3 Entourer dans le tableau « PERIODES » les mercredis ou les semaines souhaités et calculer le montant de votre participation, dater et signer.
- 4 **Joindre** 1 une copie de votre dernier avis d'imposition (en son absence le tarif de 18 € sera appliqué)
 2 le règlement (un règlement par période)
 3 la fiche sanitaire de liaison remplie recto-verso (une fois par an)

Le tout devra parvenir au siège du CE, 6 jours au plus tard avant la venue de l'enfant
 soit par la poste, soit par plis de service, soit en le déposant.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'accompagnées du paiement.

En cas de jour ou de semaine déjà complet vous serez informé dès réception de la feuille d'inscription.
 Si vous n'avez pas de nouvelles, considérez l'inscription comme valable.

IDENTIFICATION DE L'ENFANT

NOM: _____ Prénom : _____ Navette Wilson : OUI NON

Date de naissance : _____ Assurance RC : OUI - NON Fiche sanitaire : OUI NON

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'IDENTITE DE L'ENFANT

N °allocataire de caisse de prestation familiale :

Entourez la caisse vous correspondant : - CP (SNCF) - CAF - MSA (N°affiliation prestation maladie si enfant unique)

NOM: _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal et Ville : _____

Téléphone Domicile : _____ Téléphone de service ou portable : _____

DETERMINATION DE VOTRE TARIF JOURNALIER DE BASE

Catégorie	Tranches selon le Quotient Familial*	Montant de votre Q-F	Montant du tarif journalier
SNCF	T 0 Tout quotient familial	////////////////////	10.50 €
EXTERIEURS	T 1 Moins de 6 877 €		13.00 €
	T 2 Entre 6 878 et 12 501 €		15.00 €
	T 3 Plus de 12 502 €		18.00 €

PERIODES	Entourer les jours ou les semaines choisies	Tarif journalier	Nombre de jours	TOTAL en €
Mercredi janvier / fév	4/1 11/1 18/1 25/1 1/2 8/2 15/2 22/2			
Vacances d'hiver	Semaine du 27 février au 2 mars		5	
Vacances d'hiver	Semaine du 5 au 9 mars		5	
Mercredi mars / avril	14/3 21/3 28/3 4/4 11/4 18/4			
Vacances de printemps	Semaine du 23 au 27 avril		5	
Vacances de printemps	Semaine du 2 au 5 mai		3	
Mercredis avril/ mai / juin	09/5 16/5 23/5 30/5 06/6 13/6 20/6 27/6 04/7			